# Fiche données sécurité Page de garde – informations complémentaires nationales Fait partie intégrante de la fiche européenne Mise à jour :25/06/19

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### · Identification de la substance ou de la préparation

1.1. Nom du produit:

**POLYNOX** 

1.2 Utilisation du produit:

Nettoyant métal

1.3 · Fournisseur du produit:

Zep industries SA Route de Fribourg 12 1782 Belfaux

**SUISSE** 

Tel: 026 465 14 50 Fax: 026 465 14 70

info@zepindustries.ch

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (STIZ, numero 145)

# 8 contrôle de l'exposition et protection individuelle / informations complémentaires

#### 8.1. Paramètres de contrôle :

Néant

#### 8.2. · Contrôle de l'exposition :

· Equipement de protection individuel:

Protection des mains	EN 374 – Gants en caoutchouc	
Protection des yeux	Lunettes hermétiques	

#### 13 Elimination des déchets

#### Méthode de traitement des déchets :

Selon l'art. 38, al.3, let. I OPBio: S 35

Selon l'art. 4, al. 2, OmoD:

Les emballages partiellement ou entièrement vides doivent être remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

#### Prescriptions légales:

Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD;SR814.600), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; SR 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).

L'utilisateur est tenu de remettre les produits biocides et les produits phytosanitaires qu'il ne peut plus employer ou qu'il veut éliminer à une personne habilitée à les reprendre (remettant), ou de les déposer dans un centre de collecte prévu à cet effet (Obligation de rapporter, annexe 2.4, ch. 5, et annexe 2.5, ch. 3, ORRChim)

#### 15 Informations réglementaires

Indications réglementaires selon l'ORRChim, l'OChim, l'ordonnance sur les produits biocides :

Numéro d'autorisation fédérale : 208744-01

Cette autorisation est valable pour le demandeur Zep industries Sa et n'est pas transmissible.

Produit destiné à l'artisanat.

# Fiche données sécurité Page de garde – informations complémentaires nationales Fait partie intégrante de la fiche européenne Mise à jour :25/06/19

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### · Identification de la substance ou de la préparation

1.1. Nom du produit:

**POLYNOX** 

1.2 Utilisation du produit:

Nettoyant métal

1.3 · Fournisseur du produit:

Zep industries SA Route de Fribourg 12 1782 Belfaux

**SUISSE** 

Tel: 026 465 14 50 Fax: 026 465 14 70

info@zepindustries.ch

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (STIZ, numero 145)

# 8 contrôle de l'exposition et protection individuelle / informations complémentaires

#### 8.1. Paramètres de contrôle :

Néant

#### 8.2. · Contrôle de l'exposition :

· Equipement de protection individuel:

Protection des mains	EN 374 – Gants en caoutchouc	
Protection des yeux	Lunettes hermétiques	

#### 13 Elimination des déchets

#### Méthode de traitement des déchets :

Selon l'art. 38, al.3, let. I OPBio: S 35

Selon l'art. 4, al. 2, OmoD:

Les emballages partiellement ou entièrement vides doivent être remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

#### Prescriptions légales:

Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD;SR814.600), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; SR 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (SR 814.610.1).

L'utilisateur est tenu de remettre les produits biocides et les produits phytosanitaires qu'il ne peut plus employer ou qu'il veut éliminer à une personne habilitée à les reprendre (remettant), ou de les déposer dans un centre de collecte prévu à cet effet (Obligation de rapporter, annexe 2.4, ch. 5, et annexe 2.5, ch. 3, ORRChim)

#### 15 Informations réglementaires

Indications réglementaires selon l'ORRChim, l'OChim, l'ordonnance sur les produits biocides :

Numéro d'autorisation fédérale : 208744-01

Cette autorisation est valable pour le demandeur Zep industries Sa et n'est pas transmissible.

Produit destiné à l'artisanat.

Page: 1/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2017 Version: 5 Révision: 30.11.2017

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: POLYNOX
- · Code du produit: 07570003
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits d'écurage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Belgique:

ZEP INDUSTRIES B.V.

Quellinstraat 49, 2018 Antwerpen Tel: 02-3470117 / Fax. 02-3471395 sales@zep.be – www.zepindustries.be

- · Service chargé des renseignements: Nederland: Afdeling klantenservice / België afdeling klantenservice
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59 Belgique: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Alcools en C9-11 ethoxyles

acide glycolique

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

FF

Page: 2/8

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2017 Version: 5 Révision: 30.11.2017

Nom du produit: POLYNOX

(suite de la page 1)

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
CAS: 68439-46-3 Polymer	Alcools en C9-11 ethoxyles	Eye Dam. 1, H318 ••• Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	5-10%
CAS: 79-14-1 EINECS: 201-180-5	acide glycolique	Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1B, H314	5-10%
CAS: 95-14-7 EINECS: 202-394-1	benzotriazole	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%

· Indications complémentaires; composant par EC 89/542

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

agents de surface non ioniques ≥5 - <15%

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Page: 3/8

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2017 Version: 5 Révision: 30.11.2017

Nom du produit: POLYNOX

(suite de la page 2)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
95-14-7 bei	ızotriazole	
Oral	DNEL Long term-systemic	0,54 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	0,54 mg/kg human/day (des consommateurs)
		108 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m3	9,55 mg/m3 (des consommateurs)
		19 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

#### · PNEC

#### 95-14-7 benzotriazole

PNEC Freshwater mg/L	0,0194 mg/L (-)
PNEC Marinewater mg/L	0,0194 mg/L (-)
PNEC Freshwater sediment	0,00375 mg/Kg (-)
PNEC Marine water sediment	0,00375 mg/Kg (-)
PNEC Intermittent release	0,158 (-) mg/L
	mg/L
PNEC Soil	0,003 mg/Kg (-)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Gants en caoutchouc

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais

(suite page 4)

Page: 4/8

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

*Date d'impression : 30.11.2017 Version: 5 Révision: 30.11.2017* 

Nom du produit: POLYNOX

· Protection des yeux:

(suite de la page 3)



Lunettes de protection hermétiques

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme:
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Liquide
Beige
Caractéristique
Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C:

3

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 105 °C

Point d'éclair
Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz):
Non applicable.

· Température d'inflammation: 370 °C

Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Vitesse d'évaporation.

· Vitesse d'évaporation. · Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique:Non déterminé.Cinématique à 20 °C:200 s (DIN 53211/4)

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0.0 % Swiss VOC: 0,00 %

Teneur en substances solides: 10.0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Page: 5/8

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2017 Version: 5 Révision: 30.11.2017

Nom du produit: POLYNOX

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite de la page 4)

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	VLC50 déterm	inantes pour la classification:		
68439-46-3	Alcools en C	9-11 ethoxyles		
Oral	LD50	1.400 mg/kg (Rat)		
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (Rat)		
79-14-1 aci	de glycolique			
Oral	LD50	4.240 mg/kg (Rat)		
Inhalatoire	LC50 / 4 h	7,7 mg/ltr (Rat)		
95-14-7 bei	nzotriazole			
Oral	LD50	60 mg/kg (Rabbit)		
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)		
	LC50 / 96 h 180 mg/ltr (Brachydanio rerio)			
	EC 50 / 48 h	EC 50 / 48 h 107 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

#### 95-14-7 benzotriazole

OECD test 301 B 90 (-)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 6)

Page: 6/8

#### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.11.2017 Révision: 30.11.2017 Version: 5

Nom du produit: POLYNOX

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

15 00 00 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 00 emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 02 emballages en matières plastiques

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: I	formations rel	latives au transport
----------------	----------------	----------------------

14	1	Nun	ı érn	ONU	
17.	1	ıvun	ww		

· ADR, IMDG, IATA

UN3265

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 $\cdot ADR$ 

3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide

glycolique)

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (Glycolic acid) · IMDG, IATA

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



Classe 8 (C3) Matières corrosives.

· Étiquette

· IMDG



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

8

· IATA



8 Matières corrosives. · Class

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : · 14.5 Dangers pour l'environnement:

acide glycolique

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

F-A,S-B· No EMS: · Segregation groups Acids

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 7)

Page: 7/8

#### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 30.11.2017 Révision: 30.11.2017 Version: 5

Nom du produit: POLYNOX

Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	$\tilde{2}$
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE GLYCOLIQUE), 8, III

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Reg. (EC) n. 1272/2008 - CLP;

Reg. (EC) n. 1907/2006 - Reach;

Reg. (EC) n. 2015/830 annex II of REACH;

Reg. (EC) n. 648/04 (Detergents);

Reg. (EC) n. 528/12 (Biocides BPR);

Reg. (EC) n. 1223/2009 (Cosmetics);

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Dir. 47/08 (Aerosols); Dir. 12/18 (Seveso III);

Dir. 2008/98/CE and Reg. (EC) n.1357/2014 (Waste management)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Maladies a caractère professionnelles: Tableau No 66 Rhinites et asthmes professionnels
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

Page : 8/8

#### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 $Date\ d'impression: 30.11.2017$ Version: 5 Révision: 30.11.2017

Nom du produit: POLYNOX

(suite de la page 7)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 2
\*\* \*\*Nonnées modifiées par rapport à la version précédente\*\*

\* Données modifiées par rapport à la version précédente